Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 2

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA VIE DE NOS SECTIONS

Section des Alpes

Convocation. — La séance dite d'hiver, non statutaire, aura lieu à *Aigle, le dimanche 12 février 1950, à 14 heures,* à la Grande salle de l'*Hôtel du Nord.*

Ordre du jour : 1. Admissions et démissions ; 2. Procès-verbal ; 3. Rapport du Comité sur l'exercice 1949 ; 4. Causerie sur *le coussin-nourrisseur* ; 5. Discussion générale ; 6. Orientation sur le travail des groupes en 1950 ; 7. Communications diverses et propositions individuelles.

La séance sera clôturée par l'habituelle petite tombola que le Comité désire, cette fois, essentiellement apicole. Les collègues qui voudraient s'aider à la doter peuvent annoncer leurs lots à l'avance à M. Alb. Henchoz, caissier à Roche, et les apporter pour la séance ; un sincère merci en attendant.

Les « apports sur le bureau » sont aussi les bienvenus, ainsi que les « questions des jeunes ou débutants ».

Nous vous attendons en nombre ce 12 février prochain ; le manque de temps à cette époque, ne peut être invoqué.

Pour corser l'intérêt de la causerie sur le coussin-nourrisseur, il serait agréable et instructif de réunir quelques modèles de cet utile accessoire. Avis aux collègues ou constructeurs intéressés. Leurs envois seront reçus avec plaisir.

Du 13 janvier 1950. *Pour le Comité :* A. PORCHET, *secrétaire.*

Association Romande des apiculteurs-éleveurs

Les membres de l'A.R.A.E. sont informés que l'assemblée générale annuelle est fixée au samedi 11 février à 14 h. au Restaurant de la Rotonde à Lausanne. Une convocation personnelle sera envoyée à chaque membre. Les éleveurs désirant faire partie de l'association sont priés d'envoyer leur demande par écrit au Président M. H. Porret à *Fresens.* *Le Secrétaire :* R. CURTY.

Société d'apiculture de Lausanne

La réunion amicale de février aura lieu le samedi 18 février, à 20 h. 15, à la Cloche, rue Pichard 20.

Sujet : « La Loi de la Grappe ». *Le Comité.*

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale : lundi 13 février à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : Projection d'un film de la Maison Geigy, « Comment détruire les insectes nuisibles sans nuire aux abeilles ».

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Plus d'une centaine d'apiculteurs parmi lesquels on remarquait d'élégantes apicultrices avaient répondu à l'appel du comité et s'étaient donnés rendez-vous à Porrentruy, le dimanche 15 janvier dernier pour aller écouter le distingué orateur qu'est M. le Dr Zimmermann, de Genève. A 14 h. 15 précises, notre dévoué président, M. Goffinet, ouvrit la séance en saluant spécialement le conférencier du jour, ainsi que M. Gassmann, président de la section voisine et amie du Jura Nord, qui tous deux répondirent si aimablement à l'invitation du Comité.

La parole fut ensuite donnée à M. Zimmermann. Avant d'entrer dans le vif de son exposé, il voulut bien, comme secrétaire du Comité central de la Société romande d'apiculture, nous donner quelques renseignements intéressant la société.

Puis, pendant plus d'une heure, le conférencier nous parla de l'apiculture intensive d'une façon si claire, si précise, que même le débutant s'y trouvait à l'aise. Ce sujet ayant déjà fait couler beaucoup d'encre, nous dirons simplement que le secret de la réussite est, avec de bonnes miellées bien entendu, de posséder de bonnes reines sélectionnées qui seules peuvent donner, avec un nourrissement spéculatif, de fortes populations au printemps. Quels furent les résultats de cette méthode en Suisse ? M. Zimmermann nous en fit part avec franchise et il mit en garde les jeunes apiculteurs trop enthousiastes, car si l'apiculture intensive rapporte dans certains pays beaucoup de miel, elle rapporte dans notre pays beaucoup de déboires. La Suisse, pays aux miellées irrégulières, au climat trop rude au printemps n'est pas faite pour l'apiculture intensive. Tout au plus pourrait-on encore améliorer la sélection des reines, afin d'augmenter le rendement des colonies, car une reine sélectionnée arrive à pondre journellement jusqu'à 2000 œufs alors qu'une reine abâtardie n'en pond que 1000.

Par des applaudissements mérités et réitérés, l'assemblée remercia M. le Dr Zimmermann pour le remarquable exposé qu'il venait de faire.

M. Gassmann nous fit part ensuite des bonnes expériences faites dans la section du Jura Nord au sujet du traitement obligatoire de l'acariose. Toutes les colonies ont été traitées au liquide de Frow à raison de 7 × 2 cm³ et les ruchers éloignés à raison de 2 × 5 cm³. Il n'y eut que quelques oppositions qui ne furent pas maintenues, ces dernières provenant toutes de malentendus.

Notre président reprend ensuite la parole et espère qu'il sera fait preuve du même esprit de solidarité en Ajoie et dans le Clos-du-Doubs. Il aime à croire que l'acariose, constatée officiellement à Charmoille, Cœuve, Courgenay, Damphreux, Chevenez, Courchavon, Bure, Soubey, sera une fois pour toutes définitivement expulsée de nos ruchers. Mais pour atteindre ce but, la compréhension et la diligence de chaque apiculteur, sociétaire ou non, est nécessaire. Notre devise nationale : « Un pour tous, tous pour un » doit être le mot d'ordre commun dans la lutte que nous entreprenons, lutte dont dépend le sort de nos chères abeilles. L'acariose est une maladie sournoise et la ruche atteinte ne reste plus qu'une charge pour son propriétaire.

Puis M. Loriol, caissier, offre les derniers exemplaires de l'excellent « Cours d'apiculture », de M. Valet au prix de 5 fr. Il n'en reste plus que quelques volumes. Que les retardataires et les novices s'inscrivent, car ce cours remplace la « Conduite du rucher » de Bertrand, actuellement introuvable.

Et comme les trains n'attendent pas et que les heures s'envolent, la séance fut levée quelques minutes avant 17 heures. A. Q.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adressez-vous :

AU PRÉSIDENT, M. L'abbé Gapany, Vuippens (Frg.), tél. (0 29) 3 85 12, pour toutes communications d'ordre général.

A L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER, M. M. Soavi, Gingins s/Nyon, chèques postaux II 1480, tél. (0 22) 9 93 56 (pour Lausanne 0 23), pour les abonnements suisses et étrangers, échanges, changements d'adresse, cahiers de comptabilité apicoles, insignes, diplômes, statuts et emboîtages pour collection annuelle du Journal.

POUR LES ASSURANCES, à M. Paul Meunier, Martigny-Bourg, tél. (0 26) 6 11 56.

AU RÉDACTEUR, M. A. Valet, Av. de Plan 15, Morges, tél. (0 21) 7 27 42, pour toutes communications et articles concernant le Journal.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET CONTROLE DU MIEL, à M. J. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg, chèques postaux IIa 1198.

POUR LES PESÉES DE RUCHES ET STATIONS D'OBSERVATIONS, à M. J. Walther, Delémont.